



1107465702

DATE DEPOT : 2011-08-04

NUMERO DE DEPOT : 2011R075039

N° GESTION : 2001B14465

N° SIREN : 439208190

DENOMINATION : SAS RUE LA BOETIE

ADRESSE : 48 RUE LA BOETIE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/07/20

TYPE D'ACTE : ACTE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)



RUE LA BOÉTIE

ENREGISTRE A PARIS 85 · 28 JUIL. 2011
EUROPE ROME LE
J : 20/11/3062 - Caso : 14
Total liquidé :
Pour le Chef de Service comptable,

La Contrôleuse des Impôts,
Sylvie PEREIRA

**RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
EN DATE DU 20 JUILLET 2011**

L'an deux mil onze, le vingt juillet,

Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président de la SAS RUE LA BOETIE, et Monsieur Philippe BRASSAC, Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE, au capital de 2.394.380.094 euros, ayant son siège social à Paris 8^{ème} (France) - 48 rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°439 208 190, ont pris, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés en date du 05 mai 2010, les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Préambule

Le Président et le Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE rappellent que dans le cadre de la délégation susvisée une première augmentation de capital a été réalisée le 21 juillet 2010 correspondant à un montant global de souscription de cinq cent soixante-quinze millions huit cent quinze mille neuf cent soixante-huit euros (575.815.968 €). Lors de cette opération 41.129.712 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune ont été émises assorties d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action. A l'issue de cette opération, le Président et le Vice-Président ont constaté que le capital était intégralement libéré et ressortait à 2.394.380.094 euros divisé en 1.197.190.047 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Réalisation définitive de l'augmentation de capital social

1. Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 05 mai 2010, ont décidé en date du 1^{er} juillet 2011 de procéder à une augmentation du capital social de quatre-vingt-six millions deux cent quarante-huit mille quarante-quatre euros (86.248.044 €), pour le porter de deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-quatorze euros (2.394.380.094 €) à deux milliards quatre cent quatre-vingts millions six cent vingt-huit mille cent trente-huit euros (2.480.628.138 €), par l'émission de quarante-trois millions cent vingt-quatre mille vingt-deux (43.124.022) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal, à libérer de la totalité du nominal lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'émission des actions était assortie d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant immédiatement libéré de la souscription s'est élevé par suite à quatorze euros (14 €) par action correspondant à un montant global de souscription de six cent trois millions sept cent trente-six mille trois cent huit euros (603.736.308 €).

La souscription des quarante-trois millions cent vingt-quatre mille vingt-deux (43.124.022) actions nouvelles était réservée par préférence aux actionnaires qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de trois cent soixante-treize (373) actions nouvelles pour dix mille trois cent cinquante-cinq (10.355) actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 05 mai 2010, ont également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 8 et 9 des statuts.

2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

3. La souscription des quarante-trois millions cent vingt-quatre mille vingt-deux (43.124.022) actions nouvelles a été totalement réalisée et libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à concurrence de six cent trois millions sept cent trente-six mille trois cent huit euros (603.736.308 €).

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat en date du 20 juillet 2011, établi par le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, Tour Ernst & Young, 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes de la société, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président.

Le certificat susvisé est annexé au présent rapport.

En conséquence, à la date du 20 juillet 2011, le Président et le Vice-Président au vu des pièces et documents présentés, constatent :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital de quatre-vingt-six millions deux cent quarante-huit mille quarante-quatre euros (86.248.044 €) décidée par l'Assemblée générale en date du 05 mai 2010.
- La modification des articles 8 et 9 des statuts est devenue définitive dans les termes ci-après :

ARTICLE 8 - Apports : ajout d'un alinéa comme suit :

« Conformément aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale de la Société en date du 05 mai 2010 et du rapport en date du 20 juillet 2011 du Commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire, il résulte que le capital social a été augmenté le 20 juillet 2011 d'une somme de quatre-vingt-six millions deux cent quarante-huit mille quarante-quatre euros (86.248.044 €) pour être porté à deux milliards quatre cent quatre-vingts millions six cent vingt-huit mille cent trente-huit euros (2.480.628.138 €), par l'émission de quarante-trois millions cent vingt-quatre mille vingt-deux (43.124.022) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune. Chaque action nouvelle étant intégralement libérée du nominal et majorée d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action, le montant global de la souscription s'est élevé par suite à six cent trois millions sept cent trente-six mille trois cent huit euros (603.736.308 €). »

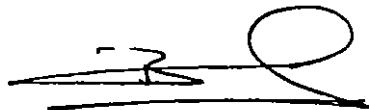
ARTICLE 9 - Capital social : est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de deux milliards quatre cent quatre-vingts millions six cent vingt-huit mille cent trente-huit euros (2.480.628.138 €).

Il est divisé en un milliard deux cent quarante millions trois cent quatorze mille soixante-neuf (1.240.314.069) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune et de même catégorie. »

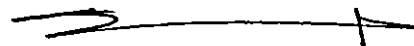
Fait à Paris, le 20 juillet 2011.

Le Vice-Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Philippe BRASSAC

Le Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Dominique LEFEBVRE

Exemplaire Greffe

S.A.S. Rue La Boétie

Certificat du dépositaire

ERNST & YOUNG Audit